

III. Analyse de la situation mondiale

A. Afrique

1. Principaux faits nouveaux

292. Ces dernières années, le trafic de drogues en Afrique a retenu l'attention de la communauté internationale. Ainsi, le Conseil de sécurité a-t-il examiné à maintes reprises la question de la contrebande de cocaïne à travers les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée-Bissau, en évaluant en particulier la menace que représentait cette contrebande pour la stabilité régionale et son éventuel impact sur la sécurité internationale. En juillet 2009, le Directeur exécutif de l'UNODC a présenté au Conseil un rapport sur le trafic transnational et l'état de droit en Afrique de l'Ouest. En novembre de cette même année, le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest (à laquelle est associée la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UNODC, d'autres organismes des Nations Unies et INTERPOL) et a instamment prié le Gouvernement de la Guinée-Bissau de prendre des mesures dans le cadre du plan d'action de la CEDEAO contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Par ailleurs, toujours en novembre 2009, le Directeur exécutif a abordé devant le Conseil de sécurité le problème du trafic de drogues en Guinée-Bissau et dans d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest et il a par la suite été prié de communiquer au Conseil, à compter de décembre 2009, des mises à jours sur les progrès réalisés par les États d'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre la criminalité organisée en liaison avec la drogue.

293. Depuis 2004, les organisations de trafiquants de drogue utilisent de plus en plus l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit pour passer en contrebande de grandes quantités de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et destinées à l'Europe et, dans une moindre mesure, à l'Amérique du Nord, en tirant parti du fait que certains problèmes touchant des pays d'Afrique de l'Ouest, comme les conflits, l'absence d'état de droit, la corruption et la pauvreté, ont rendu ces pays plus vulnérables. La plupart de la cocaïne transitant par cette sous-région est transportée via l'Atlantique sur de grands navires puis transbordée dans de plus petites embarcations le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest.

De là, la cocaïne est passée en contrebande en direction du nord par divers moyens, notamment embarcations, véhicules terrestres et poste aérienne. Alors que jusqu'en 2007 la quantité de cocaïne saisie, soit en haute mer en direction de l'Afrique de l'Ouest, soit dans la sous-région elle-même, avait sensiblement augmenté chaque année, on a constaté depuis 2008 une diminution du nombre de saisies de cocaïne opérées dans la sous-région. Le recul du nombre de saisies pourrait donner à entendre que la contrebande de cette drogue à travers la sous-région marque une tendance à la baisse suite aux mesures prises par les gouvernements africains avec l'aide de la communauté internationale. Malgré cette évolution, la contrebande de cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest continue de poser un grave problème qui contribue à la progression de l'abus de cette substance dans la sous-région.

294. L'Afrique reste vulnérable au détournement de précurseurs, notamment d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Si la plupart de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine est passée en contrebande à travers l'Afrique à destination de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord pour fabriquer illicitement de la méthamphétamine, cette dernière substance fait également l'objet de quelques activités de fabrication illicite et d'abus dans des pays africains, en particulier en Afrique du Sud. Ces dernières années, un certain nombre d'envois suspects importants d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été stoppés alors qu'ils étaient acheminés vers des pays africains dont le Botswana, l'Éthiopie, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Togo et la Zambie. Depuis 2008, la contrebande d'éphédrine et de pseudoéphédrine à travers l'Afrique a nettement reculé, ce qui peut être attribué, entre autres, aux mesures prises par certains pays africains pour mieux contrôler les importations de ces précurseurs chimiques. Toutefois, la saisie en Guinée, en juillet 2009, de grandes quantités de produits chimiques et de matériel soupçonnés d'être destinés à la transformation de drogues de synthèse illicites comme la MDMA ("ecstasy") montre que la région reste exposée au risque d'être utilisée par les trafiquants pour détourner des précurseurs et souligne l'urgente nécessité pour les pays africains d'améliorer leurs mécanismes nationaux de contrôle des

précurseurs avec l'appui de la communauté internationale.

295. L'offre constante sur les marchés non réglementés de produits pharmaceutiques illicitement fabriqués ou détournés, qui contiennent des stupéfiants et des substances psychotropes, pose un grave problème de santé publique dans de nombreux pays africains. En raison de la faiblesse des systèmes nationaux de contrôle de la fabrication et de la distribution licites des produits pharmaceutiques, des substances placées sous contrôle international peuvent être obtenues sans ordonnance ou sur les marchés non réglementés de la plupart des pays africains. L'Organe demande instamment aux gouvernements concernés de concevoir et d'appliquer des politiques permettant de prévenir efficacement le détournement des substances placées sous contrôle international à partir des circuits de distributions nationaux et à destination des marchés non réglementés, conformément à la résolution 51/13 de la Commission des stupéfiants, intitulé "Réponse à la menace que constitue la distribution sur le marché non réglementé de drogues placées sous contrôle international".

2. Coopération régionale

296. Dans le cadre de l'actuel Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité, la Commission de l'Union africaine a renforcé sa coopération dans ces domaines avec les organisations internationales compétentes comme INTERPOL, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et l'UNODC, et avec la Commission européenne dans le cadre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne.

297. Les communautés économiques régionales d'Afrique ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine. À cet égard, des progrès ont été accomplis par les États membres de la CEDEAO, qui ont adopté un plan d'action sous-régional contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et l'abus de drogues en 2008 et ont approuvé, lors du sommet semestriel des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenu en juin 2009 à Abuja, un plan opérationnel de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée qui y est liée ainsi qu'un mécanisme élaboré par la Commission de la CEDEAO pour assurer le suivi et l'évaluation des activités, y compris pour rendre compte des progrès

accomplis au Conseil de sécurité. L'Organe note que le Conseil de sécurité a engagé la communauté internationale à poursuivre son appui à la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO et du plan opérationnel de la Guinée-Bissau.

298. En avril 2009, l'UNODC, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques du Secrétariat, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL ont lancé un programme conjoint de renforcement des capacités nationales et régionales de détection et de répression, y compris dans les domaines de l'interception des envois de drogues, de la criminalistique, du renseignement, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et de la justice pénale. La création d'unités spécialisées pour lutter contre la criminalité transnationale, dans un premier temps en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, est l'un des éléments clefs de ce programme. En 2009, des pays d'Afrique de l'Ouest ont bénéficié de deux activités de formation à l'échelle régionale pour déceler et recueillir des preuves matérielles sur le lieu des infractions. Parrainées par le programme d'INTERPOL sur l'assistance opérationnelle, les services et le soutien en matière d'infrastructures aux forces de police en Afrique (OASIS Afrique), ces activités ont été menées en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

299. En vue de renforcer la coopération transatlantique entre les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, les États membres de la CEDEAO ont été invités à la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, qui s'est tenue sur l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela) en septembre 2009. Les services de détection et de répression des pays d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest ont par la suite signé un mémorandum d'accord visant à promouvoir les enquêtes conjointes sur certaines affaires lors d'une réunion organisée par l'UNODC en novembre 2009 à Bogota.

300. L'Organe prend note des activités menées par l'UNODC pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre le trafic de drogues. À titre d'exemple, en 2007 l'UNODC a lancé un projet de coopération dans les domaines de la détection et de la répression ainsi

que du renseignement pour lutter contre le trafic de cocaïne en provenance de l'Amérique latine et à destination de l'Afrique de l'Ouest, l'objectif étant de mettre en place un mécanisme interrégional de détection et de répression et d'échange de renseignements en matière d'interception des envois de drogues. En outre, la coopération transatlantique sera encouragée dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, actuellement mené par l'UNODC et l'Organisation mondiale des douanes, et du projet de communication aéroportuaire, récemment élaboré par l'UNODC. Au titre de la coopération Sud-Sud, le Brésil, par l'intermédiaire de l'UNODC, a aidé la Guinée-Bissau à mettre en œuvre un programme de lutte contre les drogues sur son territoire en dispensant une formation spécialisée à la police judiciaire du pays et en contribuant à la mise en place d'une école nationale de police.

301. La dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, s'est tenue à Windhoek en octobre 2009. Les participants ont examiné la situation actuelle en matière de coopération régionale et sous-régionale pour lutter contre le trafic de drogues et ont élaboré des stratégies visant à améliorer la coopération et à conjuguer les efforts dans le domaine de l'interception des envois de drogues.

302. En juillet 2009, INTERPOL a convoqué sa vingtième Conférence régionale africaine au Caire. Quelque 160 agents des services de détection et de répression de 40 pays et 8 organisations internationales ont pris part à cette conférence, qui a notamment porté sur le trafic de drogues, la piraterie maritime et les médicaments contrefaits. INTERPOL coopère avec les services de détection et de répression des pays africains pour combattre le trafic de drogues, notamment dans le cadre de ses projets White Flow, COCAF et Proteus, et il fournit une assistance pour les enquêtes sur les saisies importantes de drogues, comme les saisies de cocaïne effectuées en 2009 en Afrique du Sud (270 kg), en Angola (57 kg) et au Ghana (71 kg).

303. Un atelier régional réunissant des agents des services de détection et de répression s'est tenu à Tripoli en décembre 2008 pour donner suite au Plan d'action de Tripoli sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale, adopté en novembre 2007. Les participants à l'atelier ont adopté les recommandations de Tripoli, dont le but

est de renforcer davantage la communication et la coopération sur les questions liées aux drogues entre les services de détection et de répression opérant dans la région. Ces recommandations ont été communiquées au Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes pour suite à donner.

304. En février 2009, une réunion régionale d'experts, organisée conjointement par le Gouvernement kényan et l'UNODC à Nairobi, a établi un programme pour l'Afrique de l'Est couvrant la période 2010-2012, dont le but est de promouvoir l'état de droit, la santé et la sécurité humaine dans cette sous-région.

305. L'Organe prend note des mesures adoptées par les gouvernements des pays africains et les organisations internationales concernées, comme INTERPOL et l'OMS, afin de resserrer la coopération pour lutter contre le problème des articles de contrefaçon dans la région, en particulier des médicaments et des produits de santé contrefaits. En novembre 2008, quelque 150 représentants des services de police, des services de douane et des autorités de réglementation pharmaceutique de 26 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont participé à des ateliers de formation sur les infractions liées à la propriété intellectuelle; ces ateliers ont été organisés conjointement par INTERPOL et la Police kényane à Nairobi. En décembre 2008, la troisième réunion annuelle du Groupe spécial international chargé de la lutte contre les contrefaçons de produits médicaux (IMPACT) de l'OMS s'est déroulée à Hammamet (Tunisie). Appuyée par INTERPOL et rassemblant 100 représentants de 40 pays, la réunion avait pour objectif de sensibiliser aux dangers des produits médicaux de contrefaçon et de lutter contre leur fabrication et leur distribution.

306. En mai 2009, les gouvernements nigériens et nigérians ont signé un protocole de coopération pour lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et les pratiques frauduleuses connexes.

307. Les gouvernements des pays africains poursuivent leurs efforts de lutte contre le blanchiment d'argent en coopération avec les groupes sous-régionaux concernés, en particulier le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). En Namibie, une loi (dénommée Financial Intelligence Act) est entrée en vigueur en mai 2009

pour lutter contre le blanchiment d'argent, et au Sénégal une loi visant à lutter contre le financement du terrorisme a été récemment adoptée en complément de la législation en vigueur contre le blanchiment d'argent. Le Malawi et le Sénégal sont devenus membres du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers en mai 2009. L'Organe encourage les pays d'Afrique centrale à prendre des mesures appropriées pour que le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) devienne pleinement opérationnel. Il encourage également les Gouvernements de l'Angola, du Burundi, des Comores, de Madagascar, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à s'adhérer au GABAOA dès que possible.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

308. Un certain nombre de pays africains ont pris des mesures pour renforcer leur législation nationale en matière de contrôle des drogues et pour améliorer leur mécanisme de suivi et de contrôle administratifs de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

309. Le Gouvernement éthiopien a adopté un plan directeur national pour le contrôle des drogues et s'emploie actuellement à établir un organe interministériel pour faciliter sa mise en œuvre.

310. Le Gouvernement kényan a ajouté un volet relatif à la lutte contre les drogues dans son système de notation des fonctionnaires, qui sont maintenant tenus de mener une activité en la matière dans le cadre de leurs fonctions. Cette mesure devrait contribuer de manière significative aux actions de sensibilisation, de formation et de prévention de l'abus de drogues dans plusieurs secteurs, notamment dans les écoles et sur les lieux de travail.

311. Un certain nombre de pays africains ont mis en place, ou mettent actuellement en place, des programmes nationaux intégrés pour lutter contre le trafic et l'abus de drogues et la criminalité transnationale organisée qui y est liée. Ces programmes, élaborés par l'UNODC en partenariat avec les autorités nationales, visent toute une série de questions telles que le renforcement des capacités des services de détection et de répression, la réduction de l'offre et de la demande de drogues, le traitement des toxicomanes, la justice pénale, la coopération régionale

et les activités de lutte contre le blanchiment d'argent. Ils sont actuellement exécutés au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et au Mali. Des programmes intégrés ont été mis au point pour la Mauritanie, le Niger et le Togo, et d'autres programmes seront élaborés plus tard en 2009 pour le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana.

312. Le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a effectué des saisies sensiblement plus importantes en 2007 et 2008. La quantité totale de cannabis saisi en 2008 a dépassé 335 tonnes, soit une augmentation de 62 % par rapport à 2007, où 210 tonnes au total avaient été saisies. Toujours en 2008, 530 kilogrammes de substances psychotropes et 365 kilogrammes de cocaïne au total ont été saisis. La plupart de la cocaïne a été saisie aux principaux aéroports internationaux du pays.

313. En 2009, les services de détection et de répression du Lesotho et du Nigéria ont mené des opérations fructueuses à l'appui de la lutte contre le problème des produits médicaux de contrefaçon. Lors d'une opération de police menée au Lesotho en juin 2009 avec l'appui d'INTERPOL, d'importantes quantités de produits médicaux contrefaits et illicites ont été saisis, dont des produits disponibles uniquement sur ordonnance qui avaient été reconditionnés de manière illégale pour être revendus dans la rue. Au Nigéria, des activités similaires ont été menées en mai 2009 par l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques. Cette Agence continue d'appliquer une politique de tolérance zéro concernant les médicaments contrefaits et les aliments vendus sous une marque de contrefaçon, étant donné le grave danger que ces produits contrefaits représentent pour la santé publique.

314. En Afrique du Sud, la loi sur la prévention et le traitement de l'abus de substances (Prevention of and Treatment for Substance Abuse Act) a été adoptée en avril 2008. Elle régleme la création, l'homologation et la gestion des centres de traitement, des services de soins avec ou sans hospitalisation et des services de proximité pour les toxicomanes et définit le mandat de l'Autorité centrale des drogues, qui est chargée de suivre et de superviser l'application du plan directeur national de contrôle des drogues. En outre, compte tenu des détournements à grande échelle d'éphédrine et de pseudoéphédrine destinées à la fabrication illicite de méthamphétamine en Afrique du Sud, ces substances

sont désormais plus strictement contrôlées dans le pays. En particulier, le Gouvernement sud-africain a modifié sa législation nationale relative au contrôle des drogues pour que ces substances soient contrôlées au même titre que les substances psychotropes, lesquelles sont soumises à des autorisations d'importation et d'exportation et disponibles uniquement sur ordonnance (voir par. 324 ci-dessous).

4. Culture, production, fabrication et trafic

Stupéfiants

315. La production, le trafic et l'abus de cannabis ont été signalés dans presque tous les pays de la région. L'herbe de cannabis reste la drogue illicite dont l'abus est le plus fréquent dans la plupart des pays africains. La production de résine de cannabis se concentre dans les pays d'Afrique du Nord, principalement au Maroc. Les données relatives aux saisies montrent que la plupart de la résine de cannabis produite dans ce pays est passée en fraude en Europe. Elle est également acheminée clandestinement dans les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne ou à travers ces pays. En 2008, comme les années précédentes, le Maroc a saisi plus de résine de cannabis que n'importe quel autre pays d'Afrique, avec une quantité totale de saisies signalées de 114 tonnes. Le Gouvernement marocain estime que la superficie des cultures illicites de cannabis dans le pays s'est sensiblement réduite, tombant de 134 000 hectares en 2003 à 60 000 hectares en 2008, soit une baisse de 55 %. Il estime également que la quantité totale de résine de cannabis produite illicitement est tombée de 3 070 tonnes en 2003 à 877 tonnes en 2008, soit une baisse de 71 %. Les mesures d'éradication au Maroc ont été accompagnées de programmes de subsistance alternatifs dans les zones rurales des provinces septentrionales du pays, ainsi que de campagnes de sensibilisation à l'échelon local. L'Organe encourage le Gouvernement marocain à poursuivre ses efforts de lutte contre la culture illicite de cannabis.

316. L'herbe de cannabis est produite illicitement dans toutes les sous-régions du continent. En Afrique du Nord, elle est produite à grande échelle en Égypte et au Maroc. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les plantes de cannabis sont cultivées à des fins commerciales au Cameroun, au Ghana, au Nigéria, au Sénégal et au Togo. Elles sont également cultivées dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est, en

particulier aux Comores, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'en Afrique australe, à savoir en Afrique du Sud, au Lesotho, au Malawi, en République démocratique du Congo et au Swaziland, où les cultures sont importantes. Bien que l'herbe de cannabis fasse généralement l'objet d'un trafic sur le continent pour la consommation locale, une partie est passée en contrebande dans d'autres régions, principalement en Europe.

317. D'importants envois d'herbe de cannabis ont été saisis en Afrique, qui a représenté en 2007 11 % des saisies mondiales de cette drogue illicite. La quantité d'herbe de cannabis saisie au Maroc a sensiblement augmenté ces dernières années, passant de 116 tonnes en 2005 à 222 tonnes en 2008. D'importants envois de cette drogue ont été saisis dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est. Le nombre de saisies de drogues et d'arrestations qui s'y rapportent effectuées aux aéroports internationaux de Nairobi et d'Addis-Abeba a encore augmenté en 2008. La République-Unie de Tanzanie demeure le pays d'Afrique de l'Est faisant état des saisies les plus importantes d'herbe de cannabis. Le trafic et l'abus de la plupart de l'herbe de cannabis produite en Afrique de l'Ouest ont lieu dans la sous-région. En 2008, il a été établi que plusieurs tonnes d'herbe de cannabis saisies dans le cadre de deux affaires distinctes en Europe provenaient du Ghana, où les autorités ont été en mesure d'identifier et d'arrêter les personnes impliquées dans l'approvisionnement en herbe et dans son transport en contrebande.

318. Il n'a été fait état d'aucune culture de cocaïer ni de fabrication de cocaïne en Afrique. Depuis 2005 toutefois, l'Afrique de l'Ouest est de plus en plus utilisée comme zone de transit pour les envois de cocaïne à destination de l'Europe et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Nord, comme en témoignent les importantes saisies de cocaïne qui ont été effectuées soit en haute mer à destination de l'Afrique de l'Ouest, soit dans la sous-région même et qui, selon les données de l'UNODC, ont représenté plusieurs tonnes par an au total. La cocaïne saisie en Afrique provient principalement de Colombie et du Pérou et, dans bien des cas, a été passée en contrebande par le Brésil et la République bolivarienne du Venezuela. Depuis 2004, au moins 1 400 passeurs transportant cette drogue sur des vols commerciaux en provenance d'Afrique de l'Ouest et à destination de l'Europe ont été arrêtés.

319. Depuis 2008, l'Afrique semble avoir perdu de son importance en tant que zone de transit pour le trafic de cocaïne, comme le montre la diminution du nombre et du volume de saisies effectuées en 2008 et au premier semestre de 2009. En 2008, on a relevé en Europe une forte baisse du nombre de saisies de cocaïne en provenance d'Afrique. En 2009, il n'a été fait état d'aucune saisie importante de cocaïne pouvant provenir d'Afrique. Cette réduction peut en partie s'expliquer par le renforcement des mesures internationales de contrôle des drogues dans la région. Toutefois, selon les données de l'UNODC, de la cocaïne d'une valeur évaluée à 1 milliard de dollars des États-Unis fait encore chaque année l'objet d'un trafic à travers la région, et les réseaux de distribution d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe semblent être restés intacts. Cette crainte est étayée par certaines indications obtenues en Guinée en juillet 2009 donnant à entendre que, dans une certaine mesure, la transformation de la cocaïne pourrait avoir eu lieu dans le pays.

320. La cocaïne est en partie acheminée en contrebande vers des pays d'Afrique australe, en particulier l'Afrique du Sud, où elle est consommée localement ou introduite dans d'autres pays. La cocaïne en provenance d'Amérique du Sud est également passée en fraude vers le Zimbabwe via les Émirats arabes unis. Le Mozambique est devenu un point d'entrée de la cocaïne en Afrique, d'où elle est introduite clandestinement au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens via l'Afrique du Sud. La sous-région de l'Afrique de l'Est est toujours utilisée comme zone de transit pour les envois de cocaïne destinés aux marchés illicites européens.

321. La culture du pavot à opium en Afrique se limite à l'Algérie et à la péninsule du Sinaï en Égypte et son ampleur est jugée limitée dans les deux pays. En Algérie, environ 80 000 plants de pavot à opium sont éradiqués chaque année. L'opium produit est consommé localement et rien ne montre qu'il est utilisé pour fabriquer de l'héroïne.

322. L'héroïne est encore principalement introduite en Afrique par le biais des pays d'Afrique de l'Est. Il a été établi que des pays de cette sous-région étaient à la fois des pays de destination des envois d'héroïne et des pays de transit; en outre, le trafic et l'abus d'héroïne ont récemment augmenté. La plupart de l'héroïne saisie avait été transportée par des passagers sur des

vols commerciaux à destination ou en provenance des aéroports internationaux d'Addis-Abeba et de Nairobi, qui assurent des liaisons aériennes entre l'Afrique de l'Ouest et des pays d'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est où de l'héroïne est fabriquée. Depuis l'Afrique de l'Ouest, l'héroïne est fréquemment introduite clandestinement en Europe et en Amérique du Nord au cours d'opérations souvent montées par des organisations criminelles d'Afrique de l'Ouest. L'héroïne acheminée par voie maritime arrive en Afrique de l'Est par les ports de Djibouti, de l'Érythrée, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie. En outre, les services postaux et de messagerie sont de plus en plus utilisés pour passer de l'héroïne en contrebande.

323. En Afrique, les trafiquants d'héroïne utilisent également les voies terrestres, tirant parti de la porosité des frontières et de l'insuffisance des contrôles aux frontières de nombreux pays de la région. On observe une augmentation du trafic d'héroïne à destination des îles de l'océan Indien, en particulier de Maurice. Des opiacés en provenance de l'Inde et du Pakistan sont introduits en contrebande au Mozambique puis en Afrique du Sud à destination de l'Europe et de pays d'Afrique de l'Est, plus particulièrement de Maurice et des Seychelles. Maurice a aujourd'hui l'un des niveaux d'abus d'opiacés les plus élevés d'Afrique, conséquence du trafic d'héroïne dans le pays. Bien que le nombre et le volume de saisies d'héroïne signalées en Afrique de l'Ouest restent chaque année très faibles, les réseaux criminels organisés de la sous-région jouent un rôle clef dans l'offre d'héroïne aux pays du monde entier et sont impliqués tant dans l'importation que dans la vente au détail de cette substance. La Côte d'Ivoire est considérée comme un important pays de transit pour le trafic d'héroïne.

Substances psychotropes

324. La fabrication illicite de substances psychotropes, en particulier de méthaqualone (Mandrax), de méthamphétamine, de méthcathinone et de MDMA ("ecstasy"), reste limitée à l'Afrique du Sud et à certains pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est, où ces substances font également l'objet d'un abus. Une trentaine de laboratoires fabriquant illicitement des drogues, surtout de la méthamphétamine et de la méthcathinone, sont démantelés chaque année en Afrique du Sud. Les précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de ces drogues, à savoir l'éphédrine

et la pseudoéphédrine, sont importés légalement en Afrique du Sud à grande échelle. Néanmoins, une partie de ces importations est détournée des circuits de distribution nationaux pour être utilisée dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Pour mettre fin à ces détournements, le Gouvernement sud-africain a récemment renforcé ses mesures de contrôle de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine (voir par. 314 ci-dessus).

325. Des préparations contenant de la buprénorphine sont encore acheminées et consommées illicitement à Maurice. En 2008, les agents des services des douanes du pays ont saisi 21 727 comprimés contenant de la buprénorphine (Subutex) sur un passager arrivé de France par voie aérienne.

326. Dans de nombreux pays africains, l'offre d'une large gamme de préparations contenant des substances psychotropes sur les marchés non réglementés demeure une source de préoccupation. Les substances psychotropes en question sont notamment des benzodiazépines (notamment du diazépam, du clonazépam, du lorazépam et du clorazépate), du phénobarbital, des comprimés amaigrissants et des analgésiques. Ces préparations sont souvent des produits de contrefaçon. D'importantes saisies de ces comprimés sont signalées chaque année dans la région.

Précurseurs chimiques

327. Ces dernières années, l'Afrique est mise à profit pour détourner de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, souvent sous forme de préparations pharmaceutiques, destinées principalement à la fabrication illicite de méthamphétamine en Amérique centrale et en Amérique du Nord. Toutefois, il ressort d'une analyse des tendances du trafic que le détournement de ces substances est en recul sur le continent. Alors qu'en 2007 on avait empêché le détournement d'un total de 75 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine dans des pays africains, en 2008 seules 22 tonnes ont été stoppées et aucune quantité n'a été stoppée pendant les neuf premiers mois de 2009. En 2008, les agents des services des douanes de la Côte d'Ivoire ont saisi un total de 159 kg d'éphédrine sur un véhicule en provenance du Ghana. Il semble que la plupart des envois illicites d'éphédrine et de pseudoéphédrine soient introduits clandestinement en Amérique centrale et en Amérique du Nord via l'Europe, comme c'était le cas les années

précédentes. Dans le même temps, on a relevé depuis 2008 une baisse allant jusqu'à 40 % des exportations licites d'éphédrine et de pseudoéphédrine vers l'Afrique.

328. En outre, l'Afrique a été utilisée pour le détournement de l'anhydride acétique (produit chimique essentiel utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne) vers les circuits illicites. Par exemple, en décembre 2008, un envoi de 15 tonnes d'anhydride acétique en provenance de l'Italie et à destination de l'Égypte a été stoppé, et début 2009 deux envois de cette substance d'un volume total de 36 tonnes en provenance de l'Inde et de la République islamique d'Iran et à destination de Djibouti ont été suspendus. La menace que représentent les groupes criminels transnationaux organisés impliqués dans la fabrication et le trafic de stimulants de type amphétamine et de substances psychotropes suscite également des préoccupations. À titre d'exemple, en janvier 2009, une exportation prévue de 2 kilogrammes d'ergotamine (précurseur chimique pouvant être utilisé dans la fabrication illicite du diéthylamide de l'acide lysergique (LSD)) en provenance de la République tchèque et à destination de la Guinée-Bissau a été stoppée car les autorités compétentes de la Guinée-Bissau n'avait pas répondu à l'Organe, qui leur demandait de confirmer la légitimité de la transaction. En juillet 2009, d'importantes quantités de produits chimiques suspectés d'être utilisés aux fins de la fabrication illicite de drogues ont été saisies à Conakry. La plupart de ces produits chimiques étaient des solvants généralement utilisés à des fins industrielles licites mais pouvant aussi être utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne, d'héroïne, de méthamphétamine ou de méthaqualone. D'importantes quantités d'huile de sassafras et de 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone (3,4-MDP-2-P) – précurseurs chimiques utilisés dans la synthèse de la MDMA ("ecstasy") – ainsi que du matériel de laboratoire ont été découverts en même temps que d'autres produits chimiques, ce qui indique que les produits chimiques en question étaient destinés à la fabrication illicite de drogues.

329. Dans tous les pays du continent, il est manifeste que les services de détection et de répression ont besoin de procéder à des échanges d'experts, d'être sensibilisés au contrôle des précurseurs et de recevoir des formations, notamment en matière de criminalistique. Il est également nécessaire d'améliorer

la communication à l'Organe des données relatives aux précurseurs et de resserrer la coopération dans le domaine des enquêtes. L'Organe demande donc aux gouvernements de tous les pays africains et aux communautés économiques régionales d'améliorer leurs mécanismes nationaux de contrôle des précurseurs et encourage lesdites communautés à envisager une action concertée à cet égard.

Substances non placées sous contrôle international

330. Le khat, qui n'est actuellement pas placé sous contrôle international, est toujours cultivé dans certains pays d'Afrique de l'Est et dans certaines parties de la péninsule arabique. Considéré comme un stimulant dans ces régions, il est généralement mâché. Bien que sa consommation comporte des risques pour la santé et puisse avoir des conséquences préjudiciables sur la société, son interdiction dans la région se limite à certains pays d'Afrique de l'Est comme l'Érythrée, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Suite à la progression de l'introduction clandestine de khat dans des pays d'Europe et des Amériques, cette substance a également été interdite dans un certain nombre de pays européens, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

5. Abus et traitement

331. La plupart des États africains ne disposent toujours pas de système approprié de surveillance de l'abus de drogues et ne sont donc pas en mesure de recueillir suffisamment de données sur l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène ni d'évaluer précisément ses taux de prévalence. L'Afrique du Sud est le seul pays de la région à assurer une surveillance systématique de l'abus de drogues, grâce au Réseau épidémiologique communautaire sud-africain sur l'abus de drogues, système de surveillance axé sur la demande de traitement. Par conséquent, il est impossible de mesurer convenablement le succès des campagnes de prévention ni le besoin de traitement et de réadaptation des toxicomanes. La plupart des estimations nationales de la prévalence de l'abus de drogues ne se fondent que sur de rapides évaluations de l'abus de drogues chez certaines catégories de toxicomanes et sur un nombre limité d'enquêtes en milieu scolaire. La comparabilité des estimations entre pays concernant l'abus de drogues à l'échelle nationale est donc extrêmement limitée en Afrique.

332. En outre, dans la plupart des pays d'Afrique, les systèmes nationaux de santé ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de la population en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Les établissements médicaux nationaux pour ce type de traitement et de réadaptation sont souvent très inadéquats, voire inexistant. Dans bien des cas, seul un petit nombre de toxicomanes peut être admis dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux. En Afrique, le traitement et la réadaptation des toxicomanes sont souvent tributaires de l'assistance fournie par les organisations internationales compétentes, comme l'OMS et l'UNODC, et les organisations non gouvernementales. L'Organe encourage donc les gouvernements des pays africains à procéder à des évaluations systématiques de l'ampleur de l'abus de drogues sur leur territoire et à donner la priorité à l'élaboration de programmes de prévention de ce phénomène et de réduction de la demande, plus précisément de programmes ciblant les jeunes, y compris les jeunes hors milieu scolaire. Il les engage également à fournir un soutien adapté aux structures médicales et aux services de traitement existants pour qu'ils puissent dispenser un traitement convenable aux toxicomanes, à apporter l'appui nécessaire pour mettre en place et gérer des centres de réadaptation appropriés et à évaluer la qualité du traitement.

333. Le cannabis est généralement considéré comme la drogue illicite posant le plus problème en Afrique, où l'on estime qu'elle est consommée par 8 % de la population et qu'elle représente 64 % de la demande de traitement pour abus de drogues. Les informations disponibles semblent indiquer que l'abus de cannabis poursuit sa progression sur le continent, bien qu'à un rythme plus lent qu'auparavant. L'abus répandu de cannabis parmi les enfants est particulièrement préoccupant; dans certains pays, il a été signalé que même des enfants âgés de 7 à 10 ans avaient consommé du cannabis.

334. L'abus de cocaïne semble progresser sur le continent, en particulier le long des nouveaux itinéraires de trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Les données relatives au traitement de l'abus de drogues en Afrique du Sud montrent une forte hausse des traitements liés à la cocaïne entre 1998 et 2008. En 2008, la demande de traitement pour abus de cocaïne a fluctué entre 11 et 25 % du total de la demande de traitement dans les différentes provinces du pays.

335. L'abus d'héroïne semble également progresser en Afrique. L'héroïne est la drogue la plus couramment consommée par les usagers problématiques de drogues dans des pays comme le Kenya, Maurice, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Le Rwanda et les Seychelles ont également fait état d'une augmentation de l'abus d'héroïne. En Afrique du Sud, les héroïnomanes utilisent fréquemment un mélange d'héroïne et de cocaïne de mauvaise qualité couramment dénommé "sugar", qui est surtout fumée. L'abus de drogues par injection reste limité en Afrique du Sud et dans d'autres pays de la région. L'UNODC a récemment estimé qu'en Afrique, le nombre de personnes ayant fait abus d'opiacés au moins une fois durant l'année précédente se situait entre 1 et 2,8 millions, soit 0,2 à 0,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans.

336. À l'échelle du continent, on estime entre 1,4 et 4 millions le nombre de personnes ayant fait abus de stimulants de type amphétamine au moins une fois au cours des 12 mois précédents. L'Afrique du Sud et le Nigéria ont signalé les taux de prévalence annuels d'abus de ces stimulants les plus élevés. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Sénégal, la Sierra Leone et plusieurs autres pays africains ont également fait état d'abus de stimulants de type amphétamine; néanmoins, on ne dispose pour ces dernières années d'aucune évaluation quantitative fiable. L'abus de méthaqualone et de méthamphétamine reste un sujet de préoccupation en Afrique du Sud; l'abus de méthamphétamine est principalement relevé au Cap et dans ses alentours. L'abus de médicaments en vente libre ou sur ordonnance, comme les comprimés amaigrissants, les analgésiques et les benzodiazépines (notamment le diazépam et le flunitrazépam) pose encore problème dans de nombreux pays d'Afrique.

337. L'Organe note que le réseau international des centres ressources en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes (Treatnet) a été récemment conjointement lancé par l'UNODC et l'OMS pour améliorer la qualité du traitement des toxicomanes grâce à la coopération, l'échange d'informations et l'autonomisation de certains centres d'information dans toutes les régions du monde. Le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et la Zambie sont les pays d'Afrique qui participent actuellement à ce réseau. En outre, des initiatives de renforcement des capacités ont été

lancées en Algérie, en Égypte et au Maroc pour faire face de manière globale à l'abus de drogues et au VIH/sida, notamment grâce à des services de sensibilisation sur le terrain s'adressant aux toxicomanes, des services de prévention de l'abus de drogues et des services de traitement des toxicomanes, y compris des détenus. En Afrique de l'Est, un programme de substitution aux opiacés est mis en œuvre à Maurice, tandis qu'un traitement est dispensé aux toxicomanes au Kenya, en Ouganda et aux Seychelles. En 2009, un programme de traitement de substitution aux opioïdes a été lancé au Maroc.

B. Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

1. Principaux faits nouveaux

338. La région Amérique centrale et Caraïbes continue à servir d'importante zone de transbordement d'envois de drogues en provenance d'Amérique du Sud et à destination d'Amérique du Nord et d'Europe. L'impunité, la corruption et la faiblesse des institutions minent les efforts de lutte contre la drogue et l'état de droit dans la région, malgré les tentatives de réforme des systèmes judiciaires. Les activités liées au trafic de drogues se déroulent souvent sous la protection de bandes locales (*maras*) actives dans les zones frontalières, en particulier en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Certains indices font penser que des associations criminelles ont été formées par des membres de cartels mexicains de la drogue et des membres de ces bandes. En outre, la région sert de plus en plus au trafic de précurseurs. Malgré de nouvelles réglementations interdisant l'éphédrine et la pseudoéphédrine dans plusieurs pays, la région continue à servir de zone de transbordement pour la contrebande de précurseurs vers le Mexique, où la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine se poursuit. L'Organe note que les précurseurs de stimulants de type amphétamine, sous forme de préparations pharmaceutiques, font de plus en plus l'objet de trafic.

339. Le trafic de drogues par voie maritime reste un problème majeur dans certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. En El Salvador, par exemple, 85 % de la cocaïne faisant l'objet d'un trafic sont transportés par mer. En outre, des avions légers,